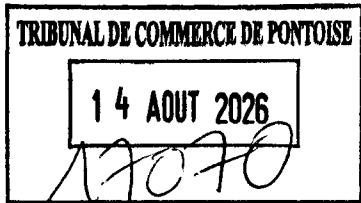


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 14/08/2026 - 17070 - 2020 B 05752 - 891 209 801 - A.C.C.R



A.C.C.R

7 RUE EMILIE DU CHATELET

95280 JOUY-LE-MOUTIER

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

édité le 23/07/2026

Certifié conforme à l'original



ACTIF		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels		4 237,68	2 377,76	1 859,92	0,21	2 705,19	0,41
Autres immobilisations corporelles		104 372,89	64 202,41	40 170,48	4,52	66 114,74	10,09
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
TOTAL (I)		108 610,57	66 580,17	42 030,40	4,72	68 819,93	10,50
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés		303 269,51	14 236,04	289 033,47	32,49	237 140,63	36,19
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs		820,20		820,20	0,09		
. Personnel						3 000,00	0,46
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices							
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		1 586,30		1 586,30	0,18	1 948,61	0,30
. Autres		208 207,26		208 207,26	23,40	135 986,83	20,75
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement		100 000,00		100 000,00	11,24		
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		247 930,52		247 930,52	27,87	208 375,04	31,80
Charges constatées d'avance							
TOTAL (II)		861 813,79	14 236,04	847 577,75	95,28	586 451,11	89,50
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		970 424,36	80 816,21	889 608,15	100,00	655 271,04	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 23/07/2026

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000,00)	10 000,00	1,12	10 000,00	1,53
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	1 000,00	0,11	1 000,00	0,15
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	241 634,31	27,16		
Report à nouveau			97 988,03	14,95
Résultat de l'exercice	114 671,59	12,89	143 646,28	21,92
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	367 305,90	41,29	252 634,31	38,55
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	100 000,00	11,24	50 000,00	7,63
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	100 000,00	11,24	50 000,00	7,63
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	3 536,24	0,40	3 284,13	0,50
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 591,36	4,68	29 738,62	4,54
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	173 421,35	19,49	104 178,98	15,90
. Organismes sociaux	94 125,53	10,58	105 540,12	16,11
. Etat, impôts sur les bénéfices	8 678,00	0,98	30 567,00	4,66
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	87 989,41	9,99	62 560,13	9,55
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 279,04	0,14	5 045,57	0,77
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	11 681,32	1,31	11 722,18	1,79
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	422 302,25	47,47	352 636,73	53,82
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	889 608,15	100,00	655 271,04	100,00

A.C.C.R

7 RUE EMILIE DU CHATELET

95280 JOUY-LE-MOUTIER

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en EUROS

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Certifié conforme à l'original



PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 889 608,15 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 114 671,59 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 19/05/2026 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation

--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06

--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 108 611

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	128 506	2 180	22 075	108 611
Immobilisations financières				
TOTAL	128 506	2 180	22 075	108 611

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 66 580

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	59 686	23 721	16 826	66 580
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	59 686	23 721	16 826	66 580

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Matériel et outillag	4 238	2 378	1 860	de 2 à 5 ans
Matériel de transp.	97 102	60 307	36 795	de 3 à 5 ans
Mat.bureau &informat	7 271	3 895	3 376	3 ans
TOTAL	108 611	66 580	42 030	

3.2 - Etat des créances = 513 883

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	513 883	513 883	
TOTAL	513 883	513 883	

A.C.C.R

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Provisions pour dépréciation = 14 236

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					14 236
Comptes financiers					
Total					14 236

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 208 207

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	208 207
Disponibilités	
TOTAL	208 207

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 10 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	10000	1,00	10 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	10000	1,00	10 000

4.2 - Provisions = 100 000

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	50 000				100 000
TOTAL	50 000				100 000

4.3 - Etat des dettes = 422 302

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	3 536	3 536		
Fournisseurs	41 591	41 591		
Dettes fiscales & sociales	365 493	365 493		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	11 681	11 681		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	422 302	422 302		

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 163 807

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	155 123
Autres dettes	8 684
TOTAL	163 807

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 953 749**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	1 953 749	100,00 %
TOTAL	1 953 749	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 26 468

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	178 796		178 796
Résultat financier	29		29
Résultat exceptionnel	-37 685		-37 685
Participation des salariés			
TOTAL	141 140	26 468	114 672

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 208 207

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	208 207
Sci alf(467100)	208 207
TOTAL	208 207

8.2 - Charges à payer = 163 807

Charges à payer	Montant
Dettes fiscales et sociales :	155 123
Conges a payer(428200)	98 443
Org. sociaux charges a payer(438100)	30 000
Org.soc. ch/conges a(438200)	16 680
Org.soc. charges a p(438600)	10 000
Autres dettes :	8 684
Clients rrr&av.a acc(419800)	8 684
TOTAL	163 807

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en EUROS

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 14 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
b) Nombre d'actions émises	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 953 749	1 555 965	1 086 314	701 676	430 372
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	229 096	260 131	73 237	43 758	29 300
c) Impôt sur les bénéfices	26 468	40 591	7 241	3 210	3 065
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	202 628	219 540	65 996	40 548	26 235
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	114 672	143 646	44 850	30 016	24 122
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	20	22	7	4	3
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	11	14	4	3	2
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	1 084 778	929 155	764 507	474 512	291 045
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	425 680	221 527	129 533	77 254	37 636

Observations complémentaires

A.C.C.R
SARL capital de 10.000 €
7 rue Emilie du Chatelet
95280 JOUY-LE-MOUTIER

RCS PONTOISE 891 209 801

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DES ASSOCIES DU 30 JUIN 2026**

(Affectation du résultat des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

**L'an deux mille vingt-six,
Le trente juin, à dix-huit heures,**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la proposition de la Gérante et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit la somme de 114 671,59 € en totalité sur le poste « **autres réserves** ».

Compte tenu de cette affectation, les **capitaux propres** passent de la somme de 367 305,90 € à celle de **252 634,31 €**, et se décompose ainsi qu'il suit :

Capital social :	10 000,00 €
Réserve légale :	1 000,00 €
Autres réserves :	356 309,90 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Certifié conforme

Lise SOARES
Gérante
A.C.C.R
Accord Services
Tél. : 01 34 42 03 71
acor@accordservices.fr
Siren : 891 209 801 - APE 8121Z

LS

A.C.C.R
SARL capital de 10.000 €
7 rue Emilie du Chatelet
95280 JOUY-LE-MOUTIER

RCS PONTOISE 891 209 801

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DES ASSOCIES DU 30 JUIN 2026**

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

**L'an deux mille vingt-six,
Le trente juin, à dix-huit heures,**

Les associés de la société A.C.C.R, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, immatriculée au RCS de Pontoise sous le n°891 209 801 et dont le siège social est sis 7 rue Emilie du Chatelet – 95280 JOUY-LE-MOUTIER, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société, sur convocation de la Gérance.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des associés représentés par les mandataires, et qui a été émarginée par les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

Sont présents ou représentés :

✧ **Madame Lise SALLANT épouse SOARES**
propriétaire de 7 999 parts sociales ;

✧ **Monsieur David SOARES,**
propriétaire de 1 part sociale ;

✧ **Madame Sabrina SOARES,**
propriétaire de 1 000 parts sociales ;

✧ **Monsieur David SOARES,**
propriétaire de 1 000 parts sociales ;

Seuls associés et détenteurs des 10 000 parts sociales de 1 € de valeur nominale composant le capital social de la société A.C.C.R.

L'Assemblée est présidée par Madame Lise SOARES, ès-qualité de Gérante.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée pour délibérer valablement comme Assemblée Générale Ordinaire.

La Gérante dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie de la convocation adressée aux associés pour les convoquer à la présente Assemblée,
- la feuille de présence à l'Assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés par les mandataires,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2025.
- le rapport de la Gérance.
- un exemplaire des statuts de la société.
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

La Gérante déclare que la liste des associés, arrêtée le seizième jour avant la réunion de l'Assemblée a été tenue à la disposition des actionnaires au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la réunion de l'Assemblée, et qu'en outre les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été communiqués à chacun des actionnaires quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée, le tout conformément aux dispositions des statuts.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

La Gérante rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, et quitus aux Gérants pour leur gestion ;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
3. Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 & 39-5 du Code Général des Impôts ;
4. Approbation de la rémunération des co-gérants ;
5. Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, et décision à cet égard.
6. Approbation de délivrance de pouvoir en vue d'effectuer les formalités.

Puis elle présente et commente les comptes sociaux et donne lecture du rapport de gestion établi par elle-même exposant l'activité au cours du dernier exercice écoulé, les résultats de cette activité et les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir et donne connaissance du tableau faisant apparaître les résultats financiers.

Enfin, la Gérante déclare la discussion ouverte, et se tenir à la disposition de l'Assemblée pour fournir à ceux des membres qui le désirent, toutes explications et précisions nécessaires.

Puis personne ne demandant plus la parole, la Gérante met successivement au vote les résolutions figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par la Gérance approuve ledit rapport ainsi que les comptes, soit le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un **bénéfice de 114 671,59 €**.

L'Assemblée donne quitus entier et sans réserve à la Gérante de sa gestion pour l'exercice clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la proposition de la Gérante et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit la somme de 114 671,59 € en totalité sur le poste « **autres réserves** ».

Compte tenu de cette affectation, les **capitaux propres** passent de la somme de 367 305,90 € à celle de **252 634,31 €**, et se décompose ainsi qu'il suit :

Capital social :	10 000,00 €
Réserve légale :	1 000,00 €
Autres réserves :	356 309,90 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 & 39-5 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global 0 €, et n'ont en conséquence donnée lieu à aucune imposition.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération de **Madame Lise SOARES** au titre de ses fonctions de Gérante, laquelle s'est élevée à la somme de 86 747 € au titre de l'exercice écoulée.

L'Assemblée Générale approuve la rémunération de **Monsieur José SOARES** au titre de ses fonctions de Gérant, laquelle s'est élevée à la somme de 99 190 € au titre de l'exercice écoulée.

L'Assemblée Générale des associés approuve la rémunération de **Madame Sabrina SOARES** au titre de ses fonctions de Gérante, laquelle s'est élevée à la somme de 30 901 € au titre de l'exercice écoulée.

L'Assemblée Générale des associés approuve la rémunération de **Monsieur David SOARES** au titre de ses fonctions de Gérant, laquelle s'est élevée à la somme de 25 941 € au titre de l'exercice écoulée.

Ces rémunérations seront reconduites pour le prochain exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tout pouvoir au porteur d'un original d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes en vue d'effectuer toute formalité requise.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Gérante déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Gérante, après lecture.

Lise SOARES

Gérante

